

Animateur

Hervé Bramy
membre du Conseil national
chargé de l'Écologie

INTÉGRER LA DIMENSION ÉCOLOGIQUE AU QUOTIDIEN

appel à contributions pour le *Projet partagé*

Les événements naturels de l'été 2010 auront été particulièrement dramatiques et meurtriers dans le monde : inondations au Pakistan et en Europe centrale, incendie de forêts en Russie, coulées de boues en Chine... événements encore trop récents pour être attribués au réchauffement climatique bien que cette cause ne puisse être écartée d'un revers de main. Durant cette même période, nous aurons connu le dénouement de ce qui est caractérisé aujourd'hui comme la pire marée noire de l'histoire dans le Golfe du Mexique. La « culpabilité » des dirigeants et actionnaires de BP est totale (n'oublions pas la mort de 11 salariés de la plateforme Deepwater Horizon) mais précisons que la responsabilité des autorités américaines est également engagée.

Aucune de ces situations ne peuvent laisser les communistes indifférents car la vie des Hommes, surtout les plus faibles, partout dans le monde, nous concernent comme toutes les atteintes à la planète. En effet, ce sont des dizaines de vies humaines perdues, des familles déchirées par la perte d'un ou de plusieurs des leurs, des habitats et des centres de vie saccagés, des femmes et des hommes qui vont grossir les rangs de cette nouvelle catégorie de citoyens du monde que l'on appelle les « réfugiés climatiques », des écosystèmes détruits pour longtemps...

Certes, les raisons de ces événements sont, d'un lieu à l'autre, différentes, les hommes plus ou moins responsables de ces tragédies, les autorités politiques plus ou moins compétentes pour faire face à ces catastrophes mais on peut craindre malheureusement qu'on en retire pas tous les enseignements utiles et nécessaires pour l'avenir. Il faudrait pour cela une très large et profonde prise de conscience partagée, ici et dans le monde, qu'il n'y a pas d'issue sans s'extraire de la logique capitaliste, celle de la rentabilité financière à tout prix – au détriment de la vie des êtres humains – celle de la spéculation foncière, celle de la spoliation continue des ressources naturelles, celle des inégalités Nord/Sud, celle enfin de la réduction des services publics sous injonction du FMI. Ce sont les causes de cette logique qui sont et restent partout à l'œuvre. Dans ce nouveau numéro de notre revue nous en faisons encore la démonstration dans chacun des articles que nous publions.

Là où ils vivent et travaillent, les communistes et leurs élus sont déjà très actifs. Ils agissent pour le bien commun par la démocratie, expriment leurs points de vue souvent considérés comme à contre courant des idées dominantes, formulent des propositions souvent singulières qui prennent du temps à être perçues comme crédibles. Tant mieux, en agissant ainsi, ils bousculent bien souvent les idées reçues et combattent les fausses solutions. La commission nationale **Écologie** se place délibérément à leur service avec la ferme intention d'élargir le nombre de celles et de ceux qui, parmi les communistes, trouvent là un intérêt supplémentaire d'engagement en politique dans les luttes et les rassemblements.

En effet, le facteur environnemental impacte tous les choix de société et chacune des sphères qui la composent ne peut se penser, s'envisager en terme de développement humain durable sans intégrer la dimension écologique. Cette donnée globale de l'avenir de la civilisation est devenue un fait incontournable de la pensée et de l'action pour la transformation de la société.

Le travail militant qui s'engage avec le **Pacte d'union populaire** et le **Projet partagé** sont deux bonnes occasions de faire entendre les colères et les alternatives qui, dans le champ environnemental, sommeillent dans les consciences communistes, afin de réduire les inégalités sociales et environnementales qui s'amplifient.

À *Communisme & Écologie*, nous attendons avec impatience vos réflexions et vos contributions.

Hervé Bramy

DANS CE NUMÉRO

Actualités

Il ne reste plus grand-chose
des mesures phares du Grenelle
Évelyne Didier pages 2-4

Marée noire dans la Golfe du Mexique
les enseignements de la stratégie
de BP

Hervé Bramy pages 5-7

Débat public du projet EPR Penly 3
André Brunstein pages 8-10

Repères

La biodiversité en débat
Luc Foulquier pages 11-14

À lire, à voir, à écouter page 15

Coordination de ce numéro

Patrice Busque



MESURES PHARES DU GRENELLE

il n'en reste plus grand-chose

Evelyne Didier
sénatrice PCF (28 juin 2010)

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT

conclusions de la commission mixte paritaire

Monsieur le président, mesdames les secrétaires d'État, mes chers collègues, nous voici arrivés au terme du marathon législatif qu'aura constitué l'examen du projet de loi portant engagement national pour l'environnement, deuxième volet du Grenelle de l'environnement.

Il y a un an maintenant, nous nous apprêtons à examiner en commission ce texte important, fort de 105 articles. Le projet de loi que nous sommes appelés à adopter définitivement aujourd'hui a doublé, puisqu'il compte dorénavant près de 250 articles, dont 80, je dois le souligner, n'ont pas été examinés au Sénat. De plus, lors du passage en commission mixte paritaire, environ 250 amendements ont encore été déposés sur différents sujets, et pas des moindres : je pense notamment à la réintroduction des péages urbains ou à la diminution de la force juridique du dispositif de la trame verte et bleue. Force est donc de constater que le texte définitif est singulièrement différent de celui que nous avons examiné à l'automne dernier.

Cette situation me pousse à déplorer une nouvelle fois que l'urgence ait été déclarée sur ce texte, ce qui a conduit à ce que la commission mixte paritaire fasse office de deuxième lecture, alors même que ses débats ne sont pas publics. Nous regrettons le recours à cette pratique, qui ne permet pas d'aboutir à un processus législatif satisfaisant, d'un point de vue tant démocratique que technique.

Toujours sur le plan formel, alors que ce texte était censé comporter des mesures concrètes et précises, le détail de l'application d'un nombre incroyable de dispositions est renvoyé à des décrets sur lesquels les parlementaires n'auront aucun contrôle, malgré la demande formulée par les rapporteurs. Le gouvernement entend-il préciser les choses à cet égard ? Je ne sais pas si un suivi de la mise en œuvre des dispositions du Grenelle II et du contenu des décrets d'application par les COMOP est prévu, mais il s'agit là d'une piste intéressante pour continuer à faire vivre le processus. Avant de parler d'un Grenelle III, essayons de sauver autant que possible ce qui reste de celui-ci !

En effet, et j'en suis la première attristée, il ne reste plus grand-chose des mesures phares du Grenelle. Sur le fond, l'examen de ce texte n'aura été qu'une longue suite de déceptions. Alors que le Grenelle I avait permis de poser des principes forts et suscité beaucoup d'espoir, le Grenelle II mérite bien son surnom de « boîte à outils », puisqu'il ne permettra, dans de nombreux domaines, que de bricoler, sans vraiment engager des évolutions en profondeur.

Cela ne devrait pas nous étonner, tant il est vrai que, depuis maintenant plusieurs mois, se multiplient les signes d'un changement de cap : « l'environnement, ça commence à bien faire », a-t-on pu entendre en haut lieu...

Une telle déclaration, de la part de celui qui souhaitait être le héros du sommet de Copenhague, qui voulait démontrer – une fois de plus ! – sa supériorité sur Jacques Chirac et sa Charte de l'environnement, nous a remis les pieds sur terre.

Mais plus graves sont les décisions prises cette année par ce gouvernement et ayant amorcé de nombreux reculs sur le chemin du développement durable. Ainsi, je ne pense pas que l'objectif ambitieux posé par le Grenelle I de doubler la part des transports alternatifs à la route d'ici à 2020 pourra être atteint au travers des mesures prises actuellement.

Citons à cet égard l'adoption du décret permettant la mise en circulation des camions de 44 tonnes, le report de l'instauration de la taxe sur les poids lourds, le plan fret, qui vise une nouvelle fois à la disparition pure et simple des wagons isolés, ou encore le renvoi aux calendes grecques de la mise en place de la taxe carbone, qui avait pourtant été annoncée en fanfare. Bref, la contradiction est totale entre l'affichage et la réalité.

Quant à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il ne pourra pas être atteint sans un renforcement de la maîtrise publique. Comment, par exemple, développer le bouquet énergétique de la France sans investir dans la recherche publique dans ce secteur ? À rebours de ce qui serait nécessaire, le gouvernement se désengage progressivement et prépare la



GRENELLE (suite)

privatisation des entreprises publiques dans le secteur des transports, comme dans celui de l'énergie.

Sa politique renvoie toujours les questions d'investissements aux entreprises privées ou aux collectivités locales. Aucun financement n'est prévu dans la loi de finances au titre du Grenelle. Sur qui reposera, dans ces conditions, l'effort nécessaire pour atteindre les objectifs fixés ? On peut l'imaginer... La première réponse que vous apportez, mesdames les secrétaires d'État, c'est le contrôle et la réorientation des budgets des collectivités – moins de dépenses sociales, plus d'économies –, alors même que, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, vous dépossédez ces dernières non seulement de leurs compétences, mais également de leurs ressources. Il y a vraiment de quoi s'inquiéter !

Cette volonté transparaît particulièrement dans le titre Ier de ce projet de loi, qui traite de l'urbanisme et dont les dispositions ne peuvent cacher une reprise en main, sur ce sujet, par le pouvoir central, et ce dans la droite ligne des réformes en cours concernant les collectivités ou le Grand Paris. Le rôle du préfet est largement accru et l'État se voit donner les moyens d'imposer des projets aux collectivités sur leur territoire. Ce n'est pas l'intervention de l'État que nous dénonçons, mais la conception autoritaire et centralisée de l'aménagement du territoire de ce gouvernement, dont l'unique objectif est de compenser l'absence de relais locaux de la majorité actuelle.

L'autre réponse que vous apportez, pour pallier la déficience de l'action de l'État, c'est la contrainte sur l'individu, sur le consommateur, culpabilisé sans cesse, pris au piège d'injonctions contradictoires, sans qu'il ait réellement de choix.

Cette orientation vous pousse à faire un demi-choix pour l'environnement, consistant à repeindre en vert l'économie libérale. Pourtant, trop de contradictions demeurent entre les déclarations d'intention et les actes posés. Nous ne pourrions pas faire l'économie d'une véritable remise en cause du système capitaliste et de ses excès. Pouvoir des marchés financiers et protection de la planète ne font pas bon ménage ; c'est en tout cas notre conviction.

Vous avez déclaré, madame la secrétaire d'État, que nous n'avancerons pas à marche forcée. Certes, il est toujours préférable de convaincre, mais un gouvernement est là pour affirmer des choix au nom de l'intérêt général. Or, nous avons constaté une faiblesse, voire

une complaisance, face aux actions des lobbyistes venus défendre tel ou tel intérêt particulier. Jusqu'au jour de la réunion de la commission mixte paritaire, les grands donneurs d'ordres se sont lâchés : propositions d'amendements, petits-déjeuners, colloques, appels, rien ne nous a été épargné. Et ce qu'ils font auprès des parlementaires, ils le font aussi auprès du gouvernement. Pourtant, ils ont été auditionnés, comme tout le monde, et ont pu défendre leur point de vue. Visiblement, cela ne leur suffisait pas.

Des pans entiers du projet de loi sont issus de ce travail de liquidation des acquis des COMOP, par le rabotage constant des lobbies : je fais allusion par exemple à la question des pesticides, sur laquelle j'ai déposé au nom de mon groupe un amendement en commission mixte paritaire visant à ce que la mention assujettissant la restriction de l'emploi d'un pesticide ou son retrait à une « évaluation des effets socio-économiques » soit supprimée. Au vu du rejet de cet amendement, je ne donne pas cher de l'objectif, posé dans le Grenelle I, de réduire de moitié l'utilisation des pesticides.

Il en va de même dans d'autres domaines, notamment celui des OGM, où les enjeux financiers sont tels qu'ils prennent le pas sur les enjeux écologiques et sanitaires, et donc sur l'intérêt général.

Ainsi, la certification « haute valeur environnementale » pourra être attribuée à des exploitations pratiquant la culture d'OGM, alors même que la nocivité des OGM vient d'apparaître au grand jour en Chine, à propos du coton. Le nuisible éliminé par la culture de la variété de coton OGM commercialisée par Monsanto a en effet laissé la place à un autre, qui est en train de tout détruire. On a vraiment tort de jouer ainsi aux apprentis sorciers avec la nature ! Que dire également de la trame verte et bleue, qui était l'un des rares dispositifs à avoir survécu à l'examen du texte par l'Assemblée nationale ? On sait bien qu'elle cédera face à la pression du premier intérêt économique venu, surtout en matière d'infrastructures de transport.

Je pourrais citer encore le recul sur l'étiquetage « carbone » des produits de consommation, mesure pourtant indispensable pour que chacun puisse prendre conscience de l'incidence de sa consommation sur son empreinte carbone. Il est probable que d'aucuns ne souhaitent pas affirmer un tel volontarisme au moment où l'on cherche à relancer l'économie avec toujours la même recette : soutenir la consommation des ménages sans remettre en cause le modèle.





GRENELLE (suite)

Dans cette bataille menée par les lobbies, l'épisode le plus choquant ou le plus triste reste sûrement l'introduction de l'article 105, sur lequel je voudrais m'attarder un instant pour exprimer mon indignation. Ajouté en commission à l'Assemblée nationale, voté au beau milieu de la nuit par une poignée de députés, cet article prévoit la possibilité, pour les fabricants de tabac, de distribuer gratuitement des cendriers jetables en carton, prétendument pour protéger la nature en facilitant la récupération des mégots. Il s'agit, en réalité, d'une incitation à la consommation de tabac ; de surcroît, ces cendriers seront porteurs de messages publicitaires.

Que vient faire une telle disposition dans le *Grenelle* ? À qui fera-t-on croire que cette mesure, qui n'aura d'ailleurs probablement aucune efficacité pour réduire la quantité de mégots jetés sur la voie publique, a réellement sa place dans ce texte ? Le fait qu'elle ait été insérée à la fin du projet de loi, au sein d'un chapitre créé spécialement à cet effet, en dit long sur l'opportunisme de ses défenseurs et sur la perméabilité des députés de la majorité aux arguments des lobbies. Nos collègues de la commission mixte paritaire, après être convenus, dans un premier temps, de la nécessité de supprimer cette disposition, ont finalement fait marche arrière. C'est vraiment triste ! Ainsi, dans l'ombre du principe de gouvernance à cinq prôné par le *Grenelle*, c'est en réalité une gouvernance à six qui s'organise. En résumé, alors que le *Grenelle* avait fait naître de grands espoirs, je crois sincèrement que le texte que l'on nous demande d'adopter aujourd'hui n'est pas à la hauteur des attentes. Une révolution écologique ne pourra certainement pas avoir lieu avec de telles dispositions. Je suis pleinement consciente, croyez-le bien, de l'ampleur de la tâche que vous vous étiez assignée et de la valeur du travail accompli en amont. Nous nous sommes tous beaucoup investis, le gouvernement au premier chef, mais un tel chantier ne s'inscrit manifestement pas dans le temps médiatique : il s'agit ici d'un processus de très longue durée, et le président de la République, ainsi que la plupart des membres du gouvernement, sont déjà passés à autre chose... Le *Grenelle* est aussi victime de cette réalité.

Vous aviez fait naître, avec le *Grenelle*, un véritable espoir. Nous saluons la force de conviction de

M. Borloo. Récemment encore, madame la secrétaire chargée de l'Écologie, vous avez affirmé que « l'enjeu, c'est la révision de l'ensemble de notre modèle de croissance, qui ne prend pas en compte la finitude des ressources ». Vous avez raison, mais l'État doit alors se doter d'outils de régulation puissants. Il faut en finir avec les modèles libéraux dont le développement est fondé sur un accroissement de la consommation, considéré comme une source de profits.

Une révolution dans ce domaine passe aussi par une forte maîtrise publique exercée sur les secteurs économiques reconnus comme cruciaux pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment ceux des transports et de l'énergie. Or, les entreprises concernées sont d'ores et déjà privatisées ou en voie de l'être. Le maillage du territoire par les services publics est mis à mal et l'offre de transport de plus en plus limitée aux axes rentables, ce qui contraint une partie de nos concitoyens à prendre leur voiture.

Une révolution écologique passe enfin par un renforcement de la construction publique de logements exemplaires en matière environnementale. Les Français attendent de l'État qu'il prenne à bras-le-corps un problème d'une telle ampleur – il s'agit aujourd'hui de « décarboner » la société, de faire face aux conséquences des émissions de gaz à effet de serre – et qu'il soit conscient que la révolution verte appelle forcément une révolution sociale, car la réduction des inégalités est au cœur de la question écologique.

L'urgence environnementale est une question profondément politique ; elle ne doit pas devenir le terrain d'action des lobbies, et encore moins un nouvel argument de marketing.

Parce que le présent texte n'a pas su éviter ces écueils, parce qu'il n'a plus rien à voir avec le consensus ambitieux issu des COMOP, parce qu'il est par trop symptomatique de l'influence grandissante des groupes de pression sur notre démocratie, parce que les quelques mesures qui avaient survécu à leur examen par l'Assemblée nationale et le Sénat ont été achevées par la commission mixte paritaire, nous ne pourrions, et je le regrette, adopter les conclusions de la commission mixte paritaire.



MARÉE NOIRE DANS LE GOLFE DU MEXIQUE

les enseignements de la stratégie de BP toujours très sensible au taux de profit et peu sensible à la sécurité et à l'environnement

Hervé Bramy

Le 1er mai dernier, un communiqué national du PCF exprimait les vives inquiétudes des communistes face au nouveau drame de la marée noire qui se jouait en Louisiane depuis le 20 avril.

Nos craintes étaient fondées. Nous condamnons la désinvolture avec laquelle les dirigeants de BP traitaient les conséquences de leur politique industrielle.

Il aura fallu plus de cinq mois pour colmater définitivement le puits (communiqué officiel le 18 septembre).

Toutefois, personne n'est réellement en capacité de mesurer les séquelles écologiques et environnementales de l'accident de la plate-forme Deepwater Horizon.

Cette catastrophe, pourtant loin de nos terres, ne peut nous laisser indifférents car elle est au cœur de la conception capitaliste du rapport homme/nature. Elle interroge l'activité industrielle de ce secteur, les relations économiques et politiques, l'usage de l'argent et des profits, la sécurité des modes d'extraction et celles des hommes qui travaillent dans les entreprises pétrolières, les règles nationales et internationales pour encadrer l'exploitation de cette source naturelle d'énergie...

Nous avons tous découvert l'existence de la riche biodiversité des marais qui longent la Louisiane et les États proches. C'est une aire réputée de reproduction pour de très nombreuses espèces : larves et œufs trouvent là un site protégé – crevettes, crabes, huîtres et poissons procréent en tranquillité. Tranquillité mise à mal car le pétrole et les dispersants chimiques risquent tout bonnement de les empoisonner. Sans compter les atteintes aux racines de la flore qui remplit un rôle extrêmement vital en empêchant la terre du delta du Mississippi de s'écouler dans le golfe du Mexique...

Une biodiversité donc remarquable, constituée de milliers d'espèces florales, aquatiques et faunistique entretenues par une présence humaine respectueuse de la singularité du lieu. Il s'agit d'un ensemble d'activités économiques plutôt de type artisanal, mais également culturelles et scientifiques, qui tissent un réseau de relations sociales originales tant sur le plan environnemental qu'artistiques, culinaires aussi. Tout cela est endommagé, risque de disparaître ou d'être amoindri durant de longues années. « Car on peut écopier le pétrole à la surface de l'eau, on peut le ratisser sur les plages mais on n'y peut rien dans le marais... » Aucune des techniques utilisées se sera avérée efficace, ainsi 70 à 80% des barrages n'ont servi à rien : le pétrole déjouant avec les courants ces obstacles ou bien passant par-dessus ou en dessous...

L'utilisation des dissolvants chimiques et leur taux de toxicité a été, et reste, au cœur de très nombreuses interrogations sur les suites de la régénération des écosystèmes. Plus de 7 millions de litres de Corexit A9500 ont été utilisés pour dissoudre la nappe. Ces produits « tensioactifs » agissent comme du savon, fractionnant l'huile en fines gouttelettes, ce qui facilite leur dégradation par les bactéries marines. Des chercheurs estiment que le mélange du pétrole avec ces dissolvants seraient plus nocifs pour les écosystèmes que le pétrole lui-même. Ce procédé a été utilisé en complément de d'autres techniques – captation à la sortie du puits, brûlage, récupération, évaporation – ... il semblerait que 25% du pétrole répandu n'est pas été éliminé. Il faudra encore beaucoup de temps et d'argent pour dépolluer définitivement les côtes de la Louisiane.

Nous avons également pris connaissance des propos lénifiants tenus par les responsables de BP dont ceux de Tony Hayward à la tête du groupe BP depuis Mai 2007 : « L'océan est vaste : il surmontera ça ! » ou bien ceux de John Curry, porte parole de BP, qui affirmait que les microbes absorberaient la totalité du pétrole parce que « la nature est toute prête à apporter son aide à la résolution du problème ». Les dirigeants et les actionnaires de BP sont bien plus attentifs à la courbe du CAC 40 qu'à celle des longs sillons de pétrole sur la mer du Golfe du Mexique, qui s'insinuent dans les moindres espaces du marais.

Ces propos s'inscrivent dans une logique, une conception, une visée du rapport au monde et à la nature. Cette dernière est appréhendée comme un partenaire voire même un sous-traitant consentant. Ainsi le dossier initial d'exploration remis au gouvernement américain explique « qu'en cas de pollution accidentelle, les courants et la dégradation microbienne élimineraient le pétrole de la colonne d'eau et dilueraient ses composants à des taux insignifiants ». Les effets sur la faune, « ne seraient





LA STRATÉGIE DE BP (suite)

pas mortels » en raison « de la capacité des poissons et des crustacés adultes à éviter les nappes de pollution et à métaboliser les hydrocarbures ».

Cette approche cynique doit tout à l'arrogance de ces dirigeants qui les conduits à considérer dame nature comme leur chose, qu'elle peut être maîtrisée et domptée en toute circonstance. Pas certain que leur orgueil quelque peu démesuré ait été atteint. C'est révoltant !

En fait, les succès leur sont montés à la tête

Il faut savoir qu'en moins de 10 ans BP est passée du statut d'entreprise moyenne à celui de numéro deux du secteur pétrolier. Une politique agressive de rachat de concurrents américains et de réduction des coûts (plusieurs milliers d'emplois supprimés).

La gestion des risques et le principe de précaution sont des notions pris très à la légère chez BP malgré ses efforts de communication en direction de ses salariés comme des populations. Ainsi, les premiers résultats des enquêtes confirment une démarche industrielle de moindre coût. Tout doit être réduit (main-d'œuvre, entretien des installations, recours à la sous-traitance) pour augmenter au maximum les marges financières. Ainsi BP n'avait prévu aucune réponse efficace en cas d'accident. Ce refus d'anticipation a conduit la société à ne pas envisager la construction d'un dôme de confinement disponible sur le littoral en cas de besoin... Il a fallu le réaliser dans l'urgence, le transporter sur place, l'installer dans la précipitation. Tout ceci a fait perdre beaucoup de temps aux opérations d'obturation du puits.

BP n'en n'est pas à son premier coup. Déjà, en 2005, lors du passage d'un ouragan dans le golfe du Mexique, une autre plateforme avait failli sombrer avant même d'avoir extrait la moindre goutte de pétrole. Thunder Horse, haute de 45m au dessus du niveau de la mer et d'un coût de 790M€, avait pour objectif de doubler la concurrence. Défauts de valve et de soudures sur les conduits avaient été constatés. Il s'agit donc bien d'une orientation structurante de la politique industrielle de la société pétrolière. Une orientation qui vient du plus haut de son organisation...

Face à la raréfaction des sources pétrolières les majors agissent dans un cadre de concurrence internationale exacerbée. Ils prennent toujours plus de risque en cherchant l'or noir toujours plus profondément. C'est le prédécesseur de Tony Hayward – limogé en juillet mais aussitôt replacé dans une filiale – qui a lancé dans les

projets les plus risqués, les plus chers et potentiellement les plus lucratifs – sous son impulsion le cours de l'action BP a plus que doublé, et les dividendes versés aux actionnaires ont triplé. Cette quête du toujours plus s'est égrenée de multiples incidents de sécurité dont le plus considérable a été celui de Texas City, en mars 2005, sur un site de raffinerie datant de 1934, très mal entretenu, qui causa la mort à 15 ouvriers. Plus de 300 violations aux règles de sécurité avaient été mises au jour. À cette époque, BP a payé une amende de 16,5 M€. Tony Hayward a amplifié cette politique industrielle à risque dont on connaît les conséquences désastreuse (rappelons également que 11 personnes ont trouvé la mort sur la plateforme Deepwater Horizon).

Le moins que l'on puisse dire, c'est que BP n'a pas tenu compte des expériences passées.

D'une façon générale, pour les pétroliers, le coût du risque et le risque lui-même sont négligeables, comme l'indiquait *l'Humanité Dimanche* du 8 juillet 2010 : « Pour BP, le risque n'est qu'un élément comptable qu'elle intègre dans ses bilans ». Lors des auditions devant le congrès l'industrie pétrolière a précisé que « 30 milliards de dollars ont été investis dans la prospection de nouveaux gisements tandis que 20 milliards de dollars ont été affectés à la recherche sur les questions de sécurité, de prévention des accidents et de gestion des pollutions de grande ampleur ». Tout est dit en une phrase.

Un gâchis humain, financier et écologique

Des sommes considérables ont été mobilisées depuis l'installation de Deepwater Horizon. Son implantation, sa location et sa gestion (*sic*) ont coûté 96,2 millions de dollars tandis que plus 6 Mds de dollars ont été utilisés pour colmater le puits et commencer les travaux de dépollution. Un fonds de 20 Mds de dollars placés sur un compte sous séquestre doit être créé pour verser des indemnités aux riverains et aux cinq états sinistrés du golfe du Mexique. Enfin, BP devrait écoper d'une amende d'un montant estimé entre 5 et 21 Mds de dollars...

Ces sommes considérables n'ébranlent pas pour autant la bonne santé des actionnaires, puisque que BP affichait au second trimestre un montant de recettes de 75,9 Mds de dollars ; ce chiffre inclut les pertes de valorisation boursière de 32,2Mds de dollars ainsi que les 20Mds de dollars de fonds d'indemnisation. Où est la morale dans cette affaire ?



LA STRATÉGIE DE BP (suite)

BP n'est pas seule responsable de cette situation. Les États ont aussi leur part de responsabilité dont notamment celui des États-Unis. En 2008, lorsque le taux du baril atteignait des sommets, les Républicains ont encouragé sans retenue une intensive politique de forage. « Il s'agissait tout à la fois d'agir pour faire baisser le prix des carburants à la pompe, créer des emplois et foutre un coup de pied au cul des arabes. » Cette politique conduite sans précaution et sans réelle réflexion préalable s'avère aujourd'hui catastrophique

Dans le communiqué du Parti, nous indiquions que depuis trente ans la planète a connu plusieurs marées noires qui ont meurtri nos paysages et nos activités maritimes. Nous préconisons l'urgence de l'instauration de véritables règles d'exploitation des gisements de pétrole à tous les stades du processus et qu'une véritable politique de contrôle s'impose aux sociétés pétrolières.

Selon Benoist Hartmann, (porte-parole de *France nature environnement* (FNE), le principe pollueur-payeur n'est plus efficace. Il faut que les montants des amendes soient tels que les compagnies n'est plus envie de prendre ce type de risque. Cela sera-t-il suffisant pour définitivement les décourager ? Pour cela, il serait impératif de mettre un terme à l'activité des lobbies pétroliers qui peuvent verser des subventions conséquentes non pas aux partis politiques directement mais aux comités qu'ils créent soit pour soutenir ou combattre tel ou tel candidat. Ainsi, relève Robert Reich, ancien secrétaire américain au Travail : « Désormais, toutes les

limites ont été supprimées et tous les coups sont permis. Même BP, société britannique, est officiellement libre d'influencer à sa guise la politique américaine ».

Pour Georges Peigné, responsable du département Lutte et moyens de luttés du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), le risque zéro n'existe pas. « Il faut mesurer le bilan écologique, économique et humain, et faire ses choix en conséquence. Mais la seule vraie manière de renoncer au pétrole serait de renoncer au pétrole. Il ne me semble pas que nous serons demandeurs de cette solution ultime avant longtemps. » Nous ne pouvons nier que le problème se pose.

Dans les conditions actuelles vouloir se passer de pétrole impliquerait de changer fondamentalement notre mode de vie. Y sommes-nous prêts ?

En même temps que nous réfléchissons à un nouveau mode de développement, de production et de consommation qui s'avère impératif de faire vivre, il est urgent de prendre des dispositions contraignantes. Ainsi l'exploitation du pétrole devrait se réaliser dans des conditions optimum de sécurité et de préservation de l'environnement. Certains préconisent la création d'une police internationale de la mer gérée par l'*Organisation maritime internationale* (ONU), qui devrait par ailleurs éditer un corpus de règles et d'obligations qui s'appliquerait à tous et partout sur la mer.

Décidemment, la création d'une **Organisation mondiale de l'environnement** est vraiment d'actualité.



PROJET EPR PENLY 3 débat public

André Brunstein

Le débat public Penly 3 s'est déroulé du 29 mars 2010 au 12 juillet 2010 dans 13 villes et villages, dont le Havre, Rouen, Caen et Evreux, des régions de Haute Normandie, de Basse Normandie et de Picardie, une réunion s'est tenue à Paris.

Les sujets abordés étaient les suivants : présentation du projet ; EPR et perspectives d'évolution internationale de la filière électronucléaire ; la politique énergétique nationale ; quelles alternatives à l'EPR ; le coût de l'électricité ; EPR : sécurité, sûreté, santé et transparence ; la gouvernance de l'EPR Penly 3 et les retours d'expérience de Flamanville 3 ; la politique énergétique régionale ; le cycle de vie de l'EPR : de l'uranium au démantèlement et la gestion des déchets ; gouvernance du projet et retours d'expérience de Flamanville.

le cadre législatif dans lequel s'est déroulé le débat public

La pratique du débat public est née avec la loi du 2 février 1995, dite Loi Barnier, sur le renforcement de la protection de l'environnement. La convention européenne d'Aarhus de 1998 l'impose. Elle est traduite par la loi française 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité. Les modalités concrètes d'organisation sont définies par le décret n° 2002-2175 du 22 octobre 2002. La loi concerne tout projet dépassant les 300 M € et ayant un impact sur l'aménagement du territoire.

L'EPR de Penly 3 entre dans ce cadre-là. L'objectif est de permettre l'information et l'expression la plus large possible de toutes les parties concernées (maître d'ouvrage, pouvoirs publics, élus, associations, experts, rive-

rains, grand public, etc.) pendant la phase d'élaboration du projet, avant que les principales caractéristiques n'en soient fixées et « en tout état de cause, avant l'arrêté prescrivant l'enquête publique », c'est-à-dire à un moment où il est encore possible de modifier voire d'abandonner le projet. Lors du débat public, les citoyens s'informent et s'expriment sur le projet.

Chaque personne physique ou morale peut rédiger « un cahier d'acteur » que la commission se charge de diffuser.

Toutes les séances du débat public sont filmées et peuvent être vues sur le site du débat. Les questions et réponses reçues par la Commission sont publiées sur le même site.

le débat Penly 3 : son contexte

L'action des élus avant le débat

Le président de la République a donné son feu vert à la réalisation de Penly 3 avant que le débat ait eu lieu. Il est à noter que des élus locaux de Seine Maritime (UMP, PS et PCF) se sont rendus ensemble au ministère pour appuyer la candidature de Penly à l'implantation de l'EPR. Toute ces actions ont été entreprises comme si la loi n'existait pas.

Le contexte national et international

EDF - Il a lieu dans un contexte fondamentalement différent de celui qui avait prévalu à partir des années 1970 pour la réalisation des 58 tranches REP. Les traités de Maastricht, Nice et Barcelone s'appliquent. Ils prônent la concurrence libre et non faussée et demande la libéralisation du secteur de l'énergie électrique. EDF n'est plus aujourd'hui comme hier l'opérateur unique potentiel. Il y a eu l'ouverture du capital d'EDF. EDF est aujourd'hui EDF SA, elle est cotée en Bourse. Nous sommes loin du service public que les Français ont

apprécié pendant plus de 50 ans. Au sein d'EDF, avant 1995, il existait un département de plusieurs milliers de techniciens recouvrant la totalité des spécialités, c'était la Direction de l'Équipement. Elle était capable de discuter d'égal à égal avec le constructeur, Framatome puis AREVA, pour défendre le point de vue du client, qui voulait un réacteur fiable, simple et pas trop cher. Elle savait aussi mener les chantiers nucléaires, où peuvent exister plus de 200 entreprises, en optimisant les délais et les coûts. Les réacteurs actuels en exploitation, solides, sûrs et bon marché sont le résultat de ce dialogue musclé entre un client exigeant et un constructeur compétent. C'est cela qui a manqué pour concevoir l'EPR. Les retards s'accumulent, aussi bien pour l'EPR finlandais que celui de Flamanville, plus de deux ans pour ce dernier. Les rappels à l'ordre des Autorités de Sûreté française, finlandaise et britannique se sont multipliés. Il y a également des dérives économiques, on est passé pour l'EPR de Flamanville de 3 milliards d'€ à 5 milliards aujourd'hui.



PROJET EPR PENLY 3 (suite)

La loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'énergie) n'avait pas été évoquée. Elle consiste à contraindre EDF de vendre 25% de son électricité d'origine nucléaire à ses concurrents. Elle contribue fortement à la variation de la dimension économique du projet.

L'influence internationale - À l'origine, l'EPR est un produit franco-allemand. Il dérive du réacteur N4 français de Framatome et du Konvoi allemand de Siemens. Le 26 janvier 2009, Siemens retire ses 34 % d'AREVA avec qui il concevait l'EPR. Pour Siemens, ce retrait marque la fin d'une aventure commencée à la fin des années 1980, lorsqu'il s'est associé avec le français Framatome pour développer l'EPR, un réacteur nucléaire de troisième génération. Il recherche une alliance avec le constructeur russe Atomenergoprom. Ce grou-

pe public russe contrôle toute la chaîne de production d'énergie nucléaire, depuis l'achat d'uranium jusqu'aux sites de stockage de déchets, exactement comme Areva. Avec cette nouvelle alliance russe, Siemens disposera d'un réservoir d'experts nucléaires, qui manquent cruellement en Allemagne. Il pourrait ainsi développer des technologies concurrentes de celle de l'EPR et de toute la chaîne de la production nucléaire. Et sa redoutable force commerciale lui permettra de concurrencer largement Areva. Lors de l'appel d'offre d'Abu Dhabi, l'EPR était 40% plus cher que le réacteur coréen. Pendant le débat, personne n'avait connaissance du contenu du rapport Roussely sur l'avenir de l'énergie nucléaire en France. Ce rapport est aujourd'hui classé secret défense par la présidence de la République, nous n'en connaissons que les grandes lignes.

le débat sur le terrain

Chaque séance débutait par une présentation des cahiers d'acteur par les rédacteurs. Les thèmes abordés dans la soirée faisaient également l'objet d'une présentation par EDF, les industriels, l'ASN, etc. Les échanges avec le public ont lieu pendant et après ces présentations.

Il y a eu en tout 27 cahiers d'acteurs rédigés par les :

- partis politiques (PCF, NPA, Verts, Fédération pour une alternative sociale et écologique 76) ; il est à noter qu'il n'y a pas eu de cahier d'acteur de l'UMP ou d'autres partis de droite, ni du PS
- organisations syndicales (CGT FNME, CFDT, CGT sous-traitance, CFDT sous-traitance, SUD Energie, Confédération paysanne 76)
- associations (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest, CRILAN, Agir pour l'environnement, Haute Normandie Nature Environnement, France Nature Environnement, Stop EPR, Société française d'énergie nucléaire, Sauvons le climat, Réseau sortir du nucléaire, ATTAC, Virage énergie, Centre d'étude spatiale des rayonnements (CESR))
- milieux professionnels (CCI Dieppe, CRCI Haute Normandie, Gipnordouest groupement au service des industriels du nucléaire, Groupe intersyndical de l'Industrie nucléaire, AREVA)
- collectivités locales (Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, Ville de Dieppe)
- élus (Daniel Paul député, Alain Levern, président de la région Haute Normandie)

Ils sont consultables sur le site du débat : www.debat-public-penly3.org

Pendant le débat public, une association, *Stop EPR*, et une organisation syndicale, la CGT/sous-traitance, ont été les principaux animateurs. Elles ont marqué toutes les séances par leur présence militante et leur argumentation.

La CGT a réussi à faire admettre, par la commission particulière du débat, la nécessité d'une séance supplémentaire, non prévue à l'origine, pour traiter de la condition de travail des travailleurs des entreprises sous-traitantes et de l'organisation globale du travail dans les centrales en exploitation. La CGT souhaitait avoir des garanties pour le futur.

Les salles étaient souvent pleines. On peut noter l'absence de « politiques », d'élus aux séances.

Au Havre, le maire, Rufenacht, a fait une longue intervention de clôture. Pratiquement les mêmes groupes se retrouvaient à chaque séance.

Des échanges vifs ont eu lieu à plusieurs reprises. À Caen, la séance a dû être annulée du fait de l'obstruction des associations anti-EPR.

Il fut étonnant que la question « EPR et perspectives d'évolution internationale de la filière électronucléaire » ait été traitée à Paris à l'Institut du monde arabe. Tout un symbole.

De même, à Rouen, autre sujet d'étonnement, les débats se sont déroulés au centre diocésain.





PROJET EPR PENLY 3 (suite)

le débat au sein du PCF

La loi posait, dans le cas présent, à la Fédération de Seine Maritime, des contraintes nouvelles. Il fallait agir pour élaborer une prise de position sur un sujet précis à l'intérieur d'un espace de temps limité. Il fallait aussi participer aux débats et mesurer l'impact lié à leur diffusion par Internet. C'est-à-dire que chaque prise de position avait potentiellement un impact qui dépassait largement les limites régionales. Pour la Fédération, les communistes, les élus du PCF, cela donnait des responsabilités nouvelles. Un autre paramètre était à prendre en compte : la diversité des opinions, voire des positions radicalement opposées, des communistes, de ses élus vis-à-vis du nucléaire.

En Seine Maritime, au sein de la Fédération, il existe depuis novembre 2001 un groupe de travail *Risques industriels et environnement*. On peut dire que, sans son travail de longue durée, la décision de rédaction d'un cahier d'acteur aurait été beaucoup plus difficile à prendre. C'est lui qui va prendre l'initiative de l'élaboration d'un projet de cahier d'acteur. Il établira des contacts au Conseil national avec la commission **Écologie et Énergie**, nous n'avons pas eu de contact avec la commission **Industrie**. Il s'appuiera pour sa rédaction sur la déclaration du PCF faite à la commission Roussely sur l'avenir du nucléaire.

Ce projet sera soumis par internet aux communistes dont l'adresse est connue du groupe de travail, soit environ 90 camarades. Il y a là des élus, des secrétaires de section, des syndicalistes, des membres du comité départemental. Une trentaine de camarades contribueront à l'amélioration du document initial. De ce premier débat interne ressortait en particulier le désir de voir le PCF s'engager fermement sur le sujet des centrales

nucléaires. Puisqu'il n'y a jamais eu débat national, il fallait saisir impérativement ce débat local pour exprimer une position.

Trois semaines après le lancement du projet, il était soumis à l'appréciation du Comité départemental qui ne faisait aucun commentaire. Le projet reviendra en débat au CD un mois après, un camarade, secrétaire de section, fut alors désigné par la direction fédérale pour la rédaction d'un cahier d'acteur. Une rupture s'est produite alors avec la démarche initiale. Il va sans suivre beaucoup d'incompréhensions. Le poids d'élus locaux va être prépondérant dans la rédaction de ce nouveau cahier d'acteur. Je pense pouvoir dire que l'on y a perdu en efficacité, il se créait un risque de clivage.

Le cahier d'acteur fut présenté fin juin à la Commission du débat public. Le cahier était signé : Fédération de Seine Maritime et section de Dieppe. Cela était, selon moi, une formule ambiguë, la section de Dieppe faisant partie intégrante de la Fédération de Seine Maritime. D'autres cahiers d'acteur ont été rédigés, les communistes y ont participé : Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, ville de Dieppe. L'ADECR ne s'est pas prononcé bien que le projet Penly 3 soit à la hauteur à minima du département. On aurait pu atteindre par ce canal beaucoup d'élus non communistes.

Un député PCF, en fin de débat, a écrit le sien. Je pense que cela n'a pas ajouté à la clarification des positions du PCF en la matière. Un cahier unique d'acteur de la Fédération et un de l'ADECR auraient été préférables, ils auraient pu faire apparaître clairement les points de divergence au sein de la Fédération pour que le débat puisse se poursuivre, car un projet comme celui-ci l'exige.

conclusion provisoire

Nous avons beaucoup appris sur ce débat. Cela pourrait être d'une grande utilité pour le futur. Dans bien d'autres domaines, des cahiers d'acteur sont à rédiger

qu'ils entrent ou pas dans le cadre législatif. Les communistes ont largement les capacités de le faire.



LA BIODIVERSITÉ en débat

Luc Foulquier

la biodiversité est entrée dans l'actualité

Les remarques qui suivent sont le résultat de lectures (et de discussions). Les textes ne manquent pas ! (voir G. Bœuf) et l'idée que « l'homme » et « la nature » forment un tout progresse.

2010 est consacrée « année de la biodiversité ». La population comprend parfaitement qu'il faille protéger les plantes et les animaux. Au-delà « des sentiments », les difficultés surviennent pour quantifier les espèces et analyser les évolutions en fonction du temps. Environ 18 millions d'espèces sont répertoriées : 35 200 pour la France qui, en outre, possède 10% des récifs coraliens ; 1 236 espèces dans Paris ! On estime que 99% des espèces qui ont peuplé la terre sont éteintes.

Mais « aujourd'hui », la vitesse de disparition n'a rien à voir avec celle des temps géologiques. La pellicule vivante de la terre est fragile. Il se produit en permanence des « ruptures », des « extinctions, des « explosions biologiques » (par exemple celles des reptiles ou des mammifères), des variations du niveau des mers et du climat (glaciation du quaternaire...) ; la diversité et le mouvement sont partout et toujours.

L'Histoire des « hommes » débute il y a cinq millions d'années. Les Néandertaliens ont entre 350 000 et 30 000 ans. Les « hommes modernes » ont à peine 70 000 ans. De charognard à chasseur, de la découverte du feu, des outils, de l'agriculture..., des premières sépultures et de la beauté des peintures rupestres, quel chemin ! Tout montre cette capacité d'adaptation, cette diversité dans l'unité.

de quoi parle-t-on ?

Ce mot « biodiversité » est formé à partir de biologie et de diversité. Walter Grosen utilise « biodiversity » en 1985. C'est « la variabilité du vivant sous toutes ses formes d'organisation et dans tous les milieux où la vie s'est installée sur terre ». C'est au cœur de l'écologie, de la biologie et de la génétique.

« La biodiversité, c'est d'abord un réseau d'interactions et d'interdépendances. Les réseaux de la vie. Des individus et des espèces liés par des relations mangeurs-mangés... C'est dans ces systèmes que circulent la matière et l'énergie dont nous autres êtres vivants avons tous besoin » (R. Barbault). C'est un axe essentiel d'un développement humain durable.

Pour la convention de Rio (1992), la biodiversité est « la variabilité des organismes vivants de toute origine, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ».

Différents sens entourent ce concept. La « variabilité » de la vie, qui est abstrait, « irréductible à la connaissance scientifique ». Un autre reconnaît que « la biodiversité est une hiérarchie d'entités objectives organisées en systèmes en

A. El Albani, chercheur, vient de découvrir au Gabon des pluricellulaires datant de 2,1 milliards d'années, alors que l'on considérerait que le début de la vie se situait à environ 600 millions d'années !

Ce n'est pas qu'une question d'espèces, dont on est loin d'avoir dressé l'inventaire. Il faut protéger les écosystèmes et les habitats qui permettent aux espèces de vivre, estimer et ne pas épuiser le patrimoine génétique que représente cette immense variété.

Nous pouvons profiter de la beauté des plantes ou des insectes et des paysages. Nous avons besoin de ces ressources pour exister ; c'est-à-dire qu'il faut les utiliser sans les détruire. L'enjeu est de comprendre les types de relations qu'entretiennent les espèces entre elles et avec leur milieu (c'est l'objet de l'écologie). Vaste programme scientifique qui ne peut se dérouler qu'en lien permanent avec la société. C'est aussi un enjeu politique qui doit faire partie intégrante de notre projet de société.

La création, à l'image du GIEC (*Groupement intergouvernemental sur l'évolution du climat*) d'une plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les écosystèmes (IPBES) en témoigne. Robert Barbault, directeur du département de gestion de la biodiversité au Muséum d'histoire naturelle de Paris, écrit : « Par rapport au débat classique qui oppose l'homme et la nature, traiter de la biodiversité c'est faire prendre conscience que l'homme en fait partie, car il y a des relations de parenté entre toutes les espèces du tissu vivant ». « La biodiversité est la plus grosse entreprise de la planète, toutes les autres en dépendent ».

perpétuelle évolution, systèmes arrimés à une dynamique et assurant des fonctions ». « Enfin, la troisième approche reconnaît à la biodiversité une construction sociale, économique, juridique et politique » (in CSPNB).

D'où l'importance du type de relations « hommes-nature » pour l'accès aux ressources, pour les usages, les bénéfices qu'on peut en tirer et les mesures à prendre pour assurer leur durabilité. C'est une évolution, une dynamique qui fait bouger en permanence des « équilibres » instables.

Il existe des points chauds (hotspots) de biodiversité, par exemple en Californie, Afrique du Sud, sud-ouest de l'Australie... Le parc Yasuni, en Équateur, comprend plus de 2 000 espèces d'arbres et plus de 100 000 d'insectes, sur un petit morceau de forêt tropicale. La Méditerranée, qui représente 1,6% de la surface du globe, contient 10% des espèces de végétaux. Il y a 343 espèces d'oiseaux sur une surface trois fois moindre que l'Europe, qui en contient 419 ; dans cette mer, il y aurait environ 7 000 espèces ! et cette diversité est menacée par un impact humain important. ➤



LA BIODIVERSITÉ (suite)

des débats et recherches qui remontent loin !

Prenons conscience qu'entre ce que nous savons et la réalité de l'existence de plus de 8 millions d'espèces, l'écart est immense.

Depuis toujours, des scientifiques se sont intéressés avec passion à cette diversité du vivant. Linné et sa classification, Humbolt et ses voyages, Darwin et ses découvertes sur l'évolution, sans oublier Lamarck, Buffon... et tant d'autres. Cette richesse des naturalistes, qui se trouvent dans les collections de nombreux musées « d'histoire naturelle » du monde, est notre héritage culturel et les moyens humains et matériels doivent être donnés aux biologistes des temps modernes pour l'enrichir.

Vers la fin du XIX^{ème} siècle, John Muir et Gifford Pinchot influencent fortement le concept de conservation de la nature. En 1913, à Berne, est créée une *Commission internationale pour la protection mondiale de la nature*.

L'*Union internationale pour la protection de la nature* est fondée en 1948 à Fontainebleau. On parlera, en 1956, de « conservation de la nature » pour donner un sens plus opérationnel à ce besoin de préservation des sols, des eaux, des animaux et végétaux.

Jean Dorst écrit, en 1965, dans *Avant que nature meure* : « La conservation de la nature sauvage doit être aussi défendue par d'autres arguments que la raison et notre intérêt immédiat. Un homme digne de la condition humaine n'a pas à envisager uniquement le côté utilitaire des choses ». C'est le débat entre une conception utilitariste (productiviste) des ressources et une vision éthique d'une nature à préserver avec sa vie propre.

Le concept d'équilibre de la nature a des racines anciennes. L'idée de nature vierge non défigurée par l'homme renvoie à « la création ». L'homme n'est qu'un « perturbateur ! » ! En réalité, si « équilibre » il y a, c'est un perpétuel changement.

L'écologie, en tant que science, s'est développée sur le plan international en 1949. La notion d'écosystème de A. G. Tansley, en 1953, prend une place centrale. Un concept scientifique remplace celui idéologique d'équilibre de la nature. La diversité n'est pas synonyme de stabilité. Les perturbations ne sont pas obligatoirement des

catastrophes. On voit tout l'intérêt idéologique d'entretenir cette confusion.

Les paysages, les écosystèmes ont une histoire. (Dans la forêt de Rambouillet, il y avait des villas gallo-romaines ! et la Camargue est « artificielle »). Cette analyse des perturbations montre que l'histoire naturelle et l'histoire humaine sont indissociables.

L'écologie rend compte des changements face au dogme de l'équilibre. C'est l'histoire qui devient centrale, le mouvement...

On parle de « sixième crise » à propos de la réduction de la biodiversité provoquée par les humains. Mais cela n'a rien à voir avec les crises décrites par les paléontologues (comme la disparition des dinosaures...). Cela revient en fait à sous-estimer la gravité de certaines de nos actions. Tout compte fait la vie revient toujours ! À quoi bon s'inquiéter ? « Aucune réflexion sur le devenir de la biodiversité ne peut donc s'abstraire d'une réflexion sur le devenir des hommes... » (P. Blandin).

C'est aussi une question d'éthique. La protection de la nature doit être au service des hommes, La biosphère doit fonctionner « afin que les hommes puissent toujours s'en partager équitablement les bienfaits ». La conservation n'est pas le fixisme ! Il faut au contraire chercher à harmoniser les recherches sur la nature des changements, sur le potentiel évolutif, sur ce que l'homme doit faire ; c'est une activité scientifique qui cherche la méthode et les moyens scientifiques qui préservent la diversité biologique.

D'où le besoin de chercheurs qui étudient les écosystèmes, la systématique, la biogéographie. Il faut revaloriser les « sciences naturelles ». Il ne s'agit pas fondamentalement de conserver, mais de garder les processus vitaux qui induisent les transformations. Il y a des modifications, question d'échelle, qui dépendent de nous et que l'on peut maîtriser.

« Transformer l'état des choses.. ! » n'est pas la table rase ni le contraire de la conservation. L'important est la capacité d'adaptation. En ce sens, la construction d'un projet de société implique de « piloter les trajectoires des systèmes écologiques ».

la responsabilité de l'humanité

17 291 espèces sont menacées d'extinction. C'est, par exemple, 12% des oiseaux et 20% des mammifères répertoriés. Ce rythme de disparition serait 10 000 fois plus rapide qu'en situation « naturelle ». (Par exemple, il y a 44,5 millions d'années (Ordovicien) 88% des espèces marines ont disparues suite à une glaciation ; même chose il y a 210 millions d'années (Trias) avec la perte de 96% d'espèces... Chaque fois sont en cause le climat, les météorites, le volcanisme).

La nature continue cependant à créer des espèces, mais on est sur des échelles de plusieurs centaines de milliers

d'années pour voir apparaître une nouvelle espèce. À ce bilan actuel, il faut ajouter l'uniformisation des écosystèmes et la perte de variétés domestiques.

Les feux de forêt, en Russie, du fait de l'incurie de l'État à gérer et surveiller les espaces forestiers, ont détruit d'immenses surfaces de tourbières pendant que le village de Monseles, dans l'Ariège, fait tout pour préserver les 4 hectares de tourbières dont il dispose !

F. Ramade indique bien les différents niveaux de la biodiversité : celui de l'individu et de la variabilité génétique,



LA BIODIVERSITÉ (suite)

celui de l'espèce et de la quantité (le nombre et la fréquence), celui des écosystèmes. On observe facilement que des activités humaines vont faire décroître cette biodiversité. Par exemple, la monoculture d'exportation venant du cacao au détriment de la forêt tropicale, ou encore l'incorporation des agro-carburants au détriment des cultures vivrières. La préservation de la biodiversité et le développement de l'humanité sont étroitement liés. Cela nous dégage d'une conception « naturaliste » avec cette idéologie du soi-disant équilibre originel et sa

contrepartie avec les hommes qui détruisent cette création ! En fait, il n'y a pas la nature, le patrimoine d'un côté et sa gestion et protection de l'autre. Il y a un besoin urgent de dépasser cette contradiction (en théorie et en pratique) entre le « patrimoine naturel » et « l'utilitarisme destructeur » pour organiser les liens entre la protection des écosystèmes et leur gestion avec d'autres objectifs que « les calculs égoïstes » du profit. Ce n'est pas l'homme qui tue la nature, c'est la nature des rapports des hommes entre eux qui peut la détruire.

la biodiversité dans les débats et les luttes

À partir de la biodiversité, comme sur beaucoup d'autres questions (énergie, climat, alimentation, culture, formation...) les chercheurs impliqués sont de plain-pied dans des débats qui concernent le type de société que nous voulons. La « nature » indissociable de nous, dépend du vouloir des hommes donc leur vie, leur avenir dépend de leur responsabilité. « *Penser la nature c'est penser l'homme* » (Blandel).

Devant l'ampleur des problèmes soulevés et les menaces qui pèsent sur la biodiversité, on peut constater qu'enfin, cette question est (même insuffisamment) sur le devant de la scène. Les penseurs libéraux s'en emparent et cherchent partout la valeur monétaire de cette biodiversité. Ils cherchent à nous démontrer que seul le marché, la concurrence libre et non faussée, peut sauver la biodiversité. Voilà le capital qui se présente comme le sauveur de la nature qu'il détruit.

Les grandes entreprises veulent mettre la main sur des écosystèmes (on achète bien des îles !) et des espèces animales et végétales. Il faut bien qu'ils puissent se fournir en s'accaparant les gènes, les captages d'eau, le bois des forêts, etc. Pour eux, le problème est : que peut me rapporter tel gène, telle molécule, telle espèce, tel espace ? Tout n'est que service à vendre. D'après le *Millénium Ecosystem Assistant* (Évaluation des écosystèmes pour le millénaire), il y aurait 31 services essentiels de ce type. Partout, dans les sphères économiques et financières, on calcule les milliards qu'il est possible de gagner grâce à la biodiversité.

Ils ont lancé leur campagne, il suffit d'ajouter « éco » (oïkos = habitat en grec, qui a donné écologie de Haeckel en 1866) pour que cela fasse bien : écoemballage, éco-produit, écotourisme, écomobilité, écoconditionnement, écobénéfice !... Après tout, pourquoi se gêner ? Les écosystèmes sont essentiels pour le devenir humain, il n'y a plus qu'à se les approprier et les faire payer !

C'est bien la propriété privée des hommes et de la nature... qui va avec l'exploitation des deux à la fois.

Devant une telle folie, il y a des réactions. « *Comment donner une valeur financière à la nature constituée de milliards de molécules, aux usages variés dont beaucoup sont encore inconnues ? S'inspirer du marché carbone, dont l'inefficacité environnementale et les dysfonctionnements sont patents à ce*

jour, pour élaborer un marché de la biodiversité laisse rêveur » (F. Degert).

Tous ces « marchés et quotas » ne règlent rien et même sont des subventions pour polluer ou des impôts déguisés. La position du PCF contre la taxe carbone a permis de dévoiler un peu la supercherie. Ce ne sont ni les banques, ni les assurances qui vont nous sauver en transformant tout en « actif financier ».

Il vaut mieux (J. Benyus) réhabiliter les naturalistes. « *Qui d'autres qu'eux pour attirer notre attention sur des organismes aussi peu connus que les coraux alcyoniens, les chytridiomycètes (champignon), les guêpes sclérogibbides (parasites)...* » !! Le bio-mimétisme « *considère les organismes même les plus obscurs comme des génies. C'est une façon indirecte, mais très efficace, de faire la promotion de la biodiversité et de démontrer son utilité* ». En s'inspirant du vivant, en adoptant ses recettes, on doit pouvoir s'en sortir.

Ce n'est pas le catastrophisme de certains qui parlent de la 6ème extinction en masse due à l'apparition de l'homme (anthropocène !) qui va faire avancer les choses. En parlant des hommes en général, le capital se porte bien. Ainsi l'Oréal ne serait pas plus égoïste qu'une femme qui se met en peu de crème de beauté !

Dans *La pensée*, en 1978 !, M. Godelier écrivait : « *Partout apparaît un lien profond intime entre la manière d'user de la nature et la manière d'user de l'homme* »... « *car l'exploitation de l'homme par l'homme implique tout autant la production que la destruction des richesses si celle-ci est une condition de la reproduction des rapports de production* ». V. Labeyrie ajoutait « *la grande erreur des contestataires écologistes – ils ne sont pas les seuls – est de ne pas tenir compte des interférences entre la nature et les rapports de production* ».

Ces propos sont en pleine actualité politique. De même ceux de Luce Langevin qui, en 1973, disait déjà qu'il faut « *distinguer les observations et les données scientifiques incontestables des interprétations et des extrapolations trop souvent inspirées par diverses idéologies ou divers intérêts* ». Ceci est toujours valable pour Y. Cochet et Cl. Allègre !

Pendant que les USA tuaient et polluaient (par l'agent orange) au Vietnam, la bataille idéologique était lancée « *contre la souillure de la terre par l'homme* ».





LA BIODIVERSITÉ (suite)

« La réflexion du *Comité consultatif national d'éthique (CCNE)* cherche à maintenir un équilibre entre anthropocentrisme d'un côté, biocentrisme de l'autre. « Le respect de la vie et de la dignité humaine étant dans tous les cas prédominant ».

De manière parfois confuse, le mouvement de la vie fait bouger les points de vue et les comportements. En 2005, l'article 2 de la déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme souligne l'importance de la biodiversité et de la préservation des écosystèmes (voir A. Grimfeld). L'écologie humaine prend ainsi du sens.

« Il est bien des merveilles en ce monde, il n'en est pas de plus grande que l'homme ». « Bien armé contre tout, il ne se voit pas désarmé contre rien de ce que peut lui offrir l'avenir. Contre la mort seule il n'aura jamais de charme permettant de lui échapper, bien qu'il ait déjà su contrer les maladies les plus opiniâtres, imaginer plus d'un remède ». « Mais aussi maître d'un savoir dont les ingénieuses ressources dépassent toute espérance, il peut prendre ensuite la route du mal tout comme du bien ». Voilà ce que dit le chœur dans *Antigone* de Sophocle, 4 siècles avant Jésus-Christ !

Notre avenir est bien entre nos mains.

QUELQUES REFERENCES

- Barbault R. *Demain nous n'aurons peut être plus la même qualité de vie*. L'Humanité des débats. 12 juin 2010. p.9
- Benyus J. *Le biomimétisme est porteur d'une nouvelle relation à la nature*. In *Science et Vie*. n° 1112 mai 2010. p. 63-65
- Blandin P. *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*. Éd. Quae. Versailles 2009. 124 p.
- Beuf G. *Quel avenir pour la biodiversité ?*. In *Un monde meilleur pour tous*. J.P. Champeux et Y. Reisse. O. Jacob éd 2008. p. 48-98
- C.S.P.N.B. (Conseil scientifique du patrimoine naturel de la biodiversité). ouvrage collectif sous la présidence de Yvon Le Maho *Biodiversité à travers des exemples*. 2 tomes. 101 p. et 195 p.
- Grimfeld A. *Enjeux éthiques en santé environnement*. ERS. vol. 9 n°4. juillet/août 2010. p. 325/329
- Juffé M. *Pourquoi se compliquer la vie avec la biodiversité ?*. In *Axiales*. La lettre de l'ASTS. n°2. juin 2010
- La Pensée *Écologie et sociétés*. n° 198. avril 1978. p. 4-132
- Langevin L. « Écologie : la science et la politique ». *La pensée* n° 172. décembre 1973. p. 45-75
- Le Monde diplomatique *L'Atlas de l'environnement. Le déclin de la biodiversité menace l'humanité*. 2008. p. 48-49
- Ramade F. *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement*. Dunod 2ème édit. 2002
- Sophocle *Tragédies*. In *Antigone*. Collection Folio Gallimard. 1962
- Télérama *Dinosaures*. exposition au Muséum national d'histoire naturelle ». hors série n°2. avril 2010. 98 p.

www.mnhn.fr = Muséum d'histoire naturelle de Paris

www.mediapart.fr/club/blog/francoise.degert « La nature nouvel actif financier ». 30 juillet 2010

QUELQUES DATES REPÈRES POUR LES ACCORDS RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ

- | | |
|---|---|
| <p>1854 Création en France de la <i>Société nationale de protection de la nature</i></p> <p>1872 Parc de Yellowstone (USA)</p> <p>1968 Conférence sur la biosphère de l'UNESCO. Cela donnera le grand programme sur l'homme et la biosphère. C'est le début du concept de développement durable.</p> <p>1972 - Sommet de la terre à Stockholm</p> <p>- <i>Programme des Nations unies pour l'environnement et le développement durable</i>. « La conservation n'est pas le conservatisme ».</p> <p>- Conférence de l'UNESCO qui adopte une convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.</p> <p>1980 Le document « World conservation stratégie » parle de « sustainable development » traduit en français par « développement durable ». « Car si l'objectif du développement est la prospérité économique et sociale, celui de la conservation est le maintien de la capacité de la terre d'assurer aussi bien le développement durable de l'humanité que la pérennité de toute vie ».</p> | <p>1982 L'assemblée générale des Nations unies adopte la « charte mondiale de la nature ».</p> <p>1988 Création du GIEC, <i>Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat</i>.</p> <p>1992 Sommet de Rio de Janeiro. Cela débouche sur une convention internationale relative à la diversité biologique. (entrée en vigueur le 19/12/1993 avec comme objectif la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composants et le partage juste et équitable des avantages provenant des ressources énergétiques)</p> <p>2000 Lancement par M. Gorbatchev de la « charte de la terre ».</p> <p>2002 Sommet de Johannesburg
Objectif : réduire significativement la perte de biodiversité pour 2010 !</p> <p>2005 Ratification de la convention de la biodiversité par 188 pays.</p> <p>2010, juin Création de l'IPBES : <i>Intergovernmental Science-policy Platform Biodiversity and Ecosystems Services</i>. Cela sera adopté par l'ONU en septembre 2010 et discuté en octobre à Nagoya au Japon, lors d'une conférence de la « convention sur la biodiversité » à suivre !</p> |
|---|---|



À LIRE, À VOIR, À ÉCOUTER

Pour une Terre commune

André Chassaigne

Arcane 17 2010

Urgences planétaires

Paul Sindic

Le temps des cerises 2010

Prospérité sans croissance

La transition vers une économie durable

Tim Jackson

De Boeck 2010

Aux origines de l'environnement

Pierre-Henri Gouyon et Hélène Leriche

Collection Temps des sciences
Fayard 2010

ITER : un programme expérimental sur une autre ressource énergétique

Luc Foulquier

Vous pouvez obtenir cet article auprès de l'auteur :
foulquier.luc@wanadoo.fr

et aussi

SUR LE WEB

À qui profitent les plantes ogm ?

Les Amis de la Terre 2010

http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/OGM_rapport_complet_2010_.pdf

L'obsolescence programmée, symbole de la société du gaspillage Le cas des produits électriques et électroniques

Les Amis de la Terre 2010

http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/RAPPORT_OP_BDEF_2_.pdf

AU CINÉ

Moi, la finance et le développement durable

Documentaire

Jocelyne Lemaire-Darnaud

Water Makes Money

Documentaire

Leslie Franke et Herdolor Lorenz

UNIVERSITÉ POPULAIRE

L'eau comme droit humain : l'UPEDD se jette à l'eau

Les mardis 12 octobre, 9 novembre et 14 décembre 2010, de 19h à 21h

23 rue Raspail 94200 Ivry-sur-Seine - Métro : Mairie d'Ivry

www.cg94.fr